



DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE ET COMMUNAUTAIRE

Règlements Tirage : Campagne de financement, sports annuels Collège Jean-de-Brébeuf 2019-2020

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent résider au Québec et avoir atteint l'âge de la majorité (18) au moment de leur participation au concours.

2. OBJECTIFS DU TIRAGE

Activité de financement au profit des 4 sports annuels du Collège de bonifier l'offre de service sportive, notamment la participation à un événement rassembleur et de qualité pour chacune des équipes, d'assurer l'encadrement sportif des élèves-athlètes et de bonifier le programme de bourses aux dédié aux élèves-athlètes.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

❖ Le tirage se compose de 8 prix, soient un voyage d'une semaine pour 2 personnes avec Vacances Air Canada à l'hôtel Barcelo Riviera Maya, 6 paires de billets de loge des Canadiens de Montréal pour assister à la partie du 26 mars 2020 à 19h00 et d'une télévision Samsung 4K de 65 pouces.

❖ Il y a aura 12000 billets mis en vente au coût de 10\$ chacun, numéroté de 1 à 12000.

❖ Au moment de l'achat, l'acheteur devra inscrire sur le talon du billet son nom et prénom, adresse valide, no. de téléphone valide et adresse courriel.

❖ Il est de la responsabilité de l'acheteur d'indiquer visiblement sur le billet ses coordonnées.

❖ Le gagnant du voyage se verra remettre un certificat avec sceau officiel l'authentifiant comme le (la) gagnant(e) du voyage. Le gagnant devra prendre rendez-vous avec l'agence de voyages pour sélectionner les dates du voyage. Les vacances de Noël et semaine de relâche scolaire sont exclues des dates potentielles de voyage.

Agence de voyages :

Voyage Dumoulin

514-338-1160 Poste 3003

Contact : Céline Latour

❖ Les gagnants (6) des paires de billets de la partie de hockey assisteront à la partie du 26 mars 19h00 à l'intérieur d'une loge au Centre Bell de Montréal, les breuvages et nourritures sont inclus au prix. Il est convenu que cette date n'est pas transférable.

❖ Le gagnant de la télévision doit récupérer celle-ci à ses frais au Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal, à un moment qui sera convenu avec le gagnant au moment de l'attribution du prix.

❖ Le nom du gagnant sera mentionné sur différents canaux de communication tels Facebook, infolettre et sur le site internet du Collège.

❖ Les renseignements personnels, tels que nom, adresse complète, date de naissance, numéro de téléphone et adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement.

❖ Les prix du concours ne sont ni modifiables, ni transférables, ni échangeables et doivent être acceptés tels quels.

❖ Une personne qui participe à ce tirage et/ou qui gagne et accepte le prix offert renonce du fait même à toutes réclamations, mises en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre le Collège quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.

❖ Le gagnant du prix reconnaît qu'à compter de la remise du prix, le Collège Jean-de-Brébeuf n'assumera aucune responsabilité à l'égard de problèmes ou incidents qui pourraient avoir lieu à la suite de l'attribution ou de l'utilisation des prix.

❖ Le Collège Jean-de-Brébeuf se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement les présents règlements.

❖ Tout billet illisible, falsifié, gravement endommagé, modifié ou de quelque façon autre altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre survenues au cours du processus d'impression sera rejeté pour nullité

❖ Le Collège Jean-de-Brébeuf se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité du gagnant.

❖ Le Collège Jean-de-Brébeuf se réserve le droit de modifier le règlement du concours sans toutefois modifier de façon substantielle les modalités et conditions de celui-ci.

❖ En achetant un billet de tirage, le participant accepte les présents règlements.

❖ Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

4. LA DATE ET L'HEURE LIMITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS;

❖ L'achat de billets du tirage sera disponible du 18 décembre 2019 à 15h00 au 10 mars 2020 à 23h59.

❖ Le tirage se fera le 13 mars 2020 à midi au Collège Jean-de-Brébeuf situé au 3200 Chemin de la Côte-Ste-Catherine à Montréal.

5. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX;

❖ Les gagnants seront tiré au hasard parmi tous les billets vendus. Le tirage sera effectué selon l'ordre suivante : 1e prix : TV 65 pouces, 2ème prix : paire billets de hockey no1 . 3ème prix : paire de billets de hockey no2 , 4ème prix : paire de billets de hockey no 3, 5ème prix : paire de billets de hockey no4 , 6ème prix : paire de billets de hockey no5, 7ème prix : paire de billets de hockey no6, 8ème prix : voyage Riviera Maya.

❖ Les gagnants seront contactés par téléphone dans les 5 jours suivants.

❖ Les prix pourront être réclamés au Collège Jean-de-Brébeuf au 3200 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal.

❖ Le prix devra être réclamé au plus tard le 20 mars 2020.

❖ Les chances d'être sélectionné pour un prix dépendent du nombre de billets vendus.

❖ Le numéro de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux apparaissant sur les billets est 430255-1. Un billet portant le numéro 0 est imprimé et remis à la RACJ à titre de spécimen.

6. LA MENTION DU MÉDIA UTILISÉ POUR AVISER LES GAGNANTS DU PRIX GAGNÉ;

❖ Le gagnant sera averti par téléphone.

